



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

R.

M.



24119994

02 AOUT 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0678 745 622**

Nom

(en entier) : **KEMEXON BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Livourne, 13-15 - 1060 Bruxelles**

Objet de l'acte : Cession de parts

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 juillet 2024 :

a) La cession de 93 parts de Monsieur Alexis Descoutures au profit de Monsieur Ludwig Bricout, selon une convention signée en date du 29 juillet 2024 entre les parties.

La répartition des parts, après cession, est la suivante :

Ludwig BRICOUT : 186 parts

Monsieur Bricout devient actionnaire unique.

b) Procuration spéciale est donnée Saïd HASSOUNI, agissant individuellement et ayant le pouvoir de subdéléguer, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et de publication relatives aux décisions mentionnées dans le présent procès-verbal, notamment la publication de ces décisions aux annexes du Moniteur belge, et pour exécuter tous documents, effectuer toutes formalités, y compris le dépôt de documents, et généralement de faire tout ce qui est nécessaire ou utile en rapport avec les décisions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Bruxelles, le 29 juillet 2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).